

# AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord

## PROJET DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE CERTAINS COMITÉS

AVIS PUBLIC est donné en vertu des dispositions des articles 392 et 394 de la *Loi sur l'instruction publique*, nous désirons informer la population que le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord adoptera le projet de Règlement n° 13, établissant les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de certains comités, le mardi 25 janvier 2022 à 19 h au Centre administratif 2 situé au 795, rue Melançon à Saint-Jérôme.

Le projet de Règlement est disponible pour consultation, à compter du 24 novembre 2021, sur le site Internet du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord ([www.csrndn.qc.ca](http://www.csrndn.qc.ca)), dans la section « À propos » sous la rubrique « Conseil d'administration » ainsi qu'au siège social du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord situé au 795, rue Melançon à Saint-Jérôme. Toute personne qui souhaite formuler des commentaires à ce sujet peut le faire par courriel à [csrndn2@csrndn.qc.ca](mailto:csrndn2@csrndn.qc.ca) avant le 7 janvier 2022, 16 h.

Donné à Saint-Jérôme  
24 novembre 2021

RÉMI TREMBLAY  
Secrétaire général

Québec 